

Procès-verbal du Comité Syndical du 23 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois mars à 18 h 00, le Comité syndical du Pays Vallée de la Sarthe légalement convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle des Fêtes à Malicorne sur Sarthe, sous la présidence de **Monsieur Marc JOULAUD, Président du Syndicat mixte,**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Chantal ALBAGLI, Jacqueline BENOIST, Martine CRNKOVIC, Delphine DELAHAYE, Claire GUERINEAU, Françoise LEVRARD, Monique LHOPITAL, Catherine PAULOUIN, Carole ROGER,

Messieurs Emmanuel d'AILLIERES, Jean-Paul BOISARD, Jean-Claude BOURRELY, Dominique CROYEAU, Dominique DHUMEAUX, Emmanuel FRANCO, Gaëtan GERBAULT, Marc JOULAUD, Claude JOUSSE, Gaël LAGNEAU, Jean-Pierre LEGAY, Pascal LELIEVRE, Daniel MARTIN, Régis NOIR, Pascal PARIGOT, Daniel PINTO, Noël TELLIER, Gaëtan VALLEE,

ÉTAIENT REPRESENTES :

Monsieur Michel BRIFFAULT

Était représenté par Monsieur Ludovic CHOPLIN

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mesdames Stéphanie BAYER, Sophie MOUSSET,

Messieurs Antoine d'AMECOURT, Jean-Yves AVIGNON, Daniel BARDOU, Daniel CHEVALIER, Sébastien HUET, Fabien LORNE, Jean-Louis MORICE, Michel PAVARD, Joël TOUET, Gilbert VANNIER.

AVAIENT DONNÉS POUVOIR :

Madame Catherine PAINEAU à Madame Martine CRNKOVIC

Messieurs Michel GENDRY à Madame Catherine PAULOUIN, Arnaud de PANAFIEU à Chantal ALBAGLI,

Noël TELLIER est désigné secrétaire de séance après acceptation de l'intéressé.

Le Président du Pays Vallée de la Sarthe, Marc JOULAUD, ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour du Comité Syndical :

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 29 janvier 2016
- Communication des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attribution
- Approbation du compte de gestion 2015
- Approbation du compte administratif 2015
- Affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2016
- Approbation du rapport d'activité 2015
- Avenant au NCR
- Appel à projet TEPCV
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2016
--

Marc JOULAUD propose au Comité Syndical l'approbation du compte-rendu de la session du 29 janvier 2016. Aucun participant ne formule de remarque. Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.

Compte de résultat synthétique

Postes	2015	2014
Dotations et subventions reçues	438,92	400,98
Transfert de charges	1,23	0,00
Produits courants non financiers	440,14	400,98
Traitements, salaires et charges sociales	201,10	206,96
Achats et charges externes	121,61	136,84
Dotations aux amortissements et provisions	0	4,37
Autres charges	3,20	2,87
Charges courantes non financières	325,91	351,04
Résultat courant non financier	114,23	49,94
Produits exceptionnels	0,00	0,02
Résultat de l'exercice	114,23	49,97

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Prévisions budgétaires totales	261 000 €	822 515,05 €	1 083 515,05 €
Titres de recettes émis	20 991,60 €	440 384,27 €	461 375, 87€
Réduction de titres			
Recettes nettes	20 991,60 €	440 384,27 €	461 375,87 €
Autorisations budgétaires totales	261 000 €	648 564,08 €	909 564,08 €
Mandats émis	28 473,06 €	326 155,88 €	354 628,94 €
Annulations de mandat			
Dépenses nettes	28 473,06€	326 155,88€	354 628,94€
Résultat	- 7 481,46€	114 228,39€	106 746,93€

Synthèse du compte administratif 2015 :

	Résultat CA 2015	Résultats antérieurs reportés	Résultats cumulés	RAR	Solde RAR	Résultats
Investissement	-7 481,46	982,52	- 6 498,94	-106 913 +78 661,80	- 28 251,20	-34 750,14
Fonctionnement	114 228,39	258 210,05	372 438,44			372 438,44

Elsa FRANCHINEAU précise les éléments suivants :

- En investissement, les dépenses réalisées sont très largement inférieures aux dépenses prévues car, compte tenu de l'avancement du SCOT, peu de factures ont été réglées en 2015
- En investissement, les immobilisations corporelles concernent une dépense unique relative à l'acquisition d'un véhicule
- Les RAR en dépenses et en recettes sont exclusivement relatifs à l'étude SCOT.

Martine CRNKOVIC demande pourquoi les recettes prévues en F.C.T.V.A n'ont pas été réalisées. Elsa FRANCHINEAU répond que la cette recette avait été inscrite au budget primitif sur la base d'un document édité par le logiciel de comptabilité, mais qui ne prenait pas en compte le fait que la dépense afférente concernait une opération non soldée, à savoir le marché SCOT.

L'approbation du compte administratif est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu du compte administratif présenté plus haut, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2014	372 438,44 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	34 750,14
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	337 688,30 €
Total affecté au c/1068 :	

Le Comité Syndical approuve cette affectation à l'unanimité et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Martine CRNKOVIC demande si la revalorisation du point d'indice pour les agents a bien été prise en compte dans les prévisions budgétaires de charges de personnel. Elsa FRANCHINEAU répond qu'une revalorisation du point d'indice est effectivement prévu en deux temps et qu'elle a été prise en compte.

INVESTISSEMENT (CHAPITRES)

Dépenses	Proposition 2016	Recettes	Proposition 2016
20-Immobilisations incorporelles	286 913,00	13-Subvention d'investissement	78 661,80
21-Immobilisations corporelles	6 000,00	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	34 750,14
020- Dépenses imprévues Opérations pour compte de tiers	10 000,00	021- Virement de la section de fonctionnement	182 892,96
001 - Solde d'exécution reporté	6 498,94	040- Amortissement	13 107,04
Total dépenses	309 411,94	Total recettes	309 411,94

Les immobilisations incorporelles comprennent 106 000 € de frais d'étude liés au SCOT d'ores et déjà engagés (RAR), mais aussi des prévisions de dépenses pour des études d'ores et déjà prévues (notamment liées à l'Office de Tourisme de Destination (OTD) et à la micro-hydroélectricité) ou à envisager le cas échéant.

Elsa FRANCHINEAU précise que l'étude liée à l'OTD sera lancée en avril pour un marché attribué en mai. Il s'agit d'une mission d'accompagnement juridique et administratif dans la perspective de la création de l'OTD au 1^{er} janvier 2018. Elle permettra non seulement de définir les modalités de mise en place de la structure (statut juridique, volet Ressources Humaines) mais étudiera également la question de la gestion de la taxe de séjour dans le cadre de la rationalisation des structures (suppression du SMVS).

Pour ce qui concerne les dépenses corporelles, les dépenses prévues concernent le renouvellement du parc informatique, relativement ancien et très souvent sujet à des dysfonctionnements.

L'adoption du budget primitif 2016 est soumise au vote.

Le Comité Syndical adopte le budget primitif à l'unanimité et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Le rapport d'activités retrace l'action du Syndicat en 2015 (cf. document annexé)

- **Le Plan d'actions pour le Climat et la Transition Energétique (PACTE)**

Adeline CHARRÉ dresse le bilan du PACTE pour l'année 2015, notamment consacrée au suivi de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Bien qu'il s'agisse d'un projet lourd à porter administrativement et assorti de grandes incertitudes dans les modalités de gestion, Adeline CHARRÉ souligne que le budget associé est important

- **Le Nouveau Contrat Régional (NCR)**

Adeline CHARRÉ informe qu'en 2015, 4 projets ont été validés en Commission Permanente du Conseil régional (pour un montant de subvention de 542 731 €) :

- Commande groupée de composteurs par la CdC Val de Sarthe
- Création d'un Centre d'Enseignement Artistique à la Suze par la CdC Val de Sarthe
- Création d'un éco-quartier à Etival-les-le-Mans
- Création d'une UPAD et d'un PASA à Loué par l'EHPAD de Loué

Au 31 décembre 2015, 26 projets ont fait l'objet d'un engagement de crédits du Conseil régional pour un montant de 2 334 154 €, soit 80% de l'enveloppe totale.

Enfin, le Pays a signé en 2015 un avenant de prolongation du contrat pour une période d'un an afin de permettre le dépôt des dossiers de demande de subvention en 2016.

- **Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**

Adeline CHARRÉ indique que des ateliers ont été organisés, en février et mars 2015, dans chaque communauté de communes. Ces ateliers ont soulevés un certains nombre d'interrogations qui ont nécessité un accompagnement spécifique des collectivités entre juillet et novembre 2015 et qui ont conduit à l'évolution du PADD. Un nouveau débat a dès lors été organisé le 20 novembre 2015.

ADOPTION DE L'AVENANT AU NCR

Adeline CHARRÉ précise que le NCR, doté d'une enveloppe globale de 2 925 000 €, a été prolongé d'un an et arrive à échéance le 17 décembre 2016. Compte-tenu des abandons et sous-réalisations de certains projets, et afin de ne pas perdre les crédits prévus, un avenant s'avère nécessaire afin de réajuster le contrat initial et de réaffecter les reliquats.

Le comité syndical du 29 janvier 2016 a validé un premier projet d'avenant, qui a été transmis au Conseil régional. Ce dernier n'a pas retenu l'une des nouvelles actions proposées par la commune de Loué, à savoir la construction d'une antenne solidarité.

Il est proposé de reporter le montant de la subvention prévue pour l'antenne solidarité (soit 88 300 €) sur un autre projet porté par le commune de Loué : la création d'une maison intergénérationnelle.

Jean-Claude BOURRELY fait remarquer que dans le tableau proposé, le taux de subvention n'a pas été recalculé pour la maison intergénérationnelle. Cette erreur sera corrigée.

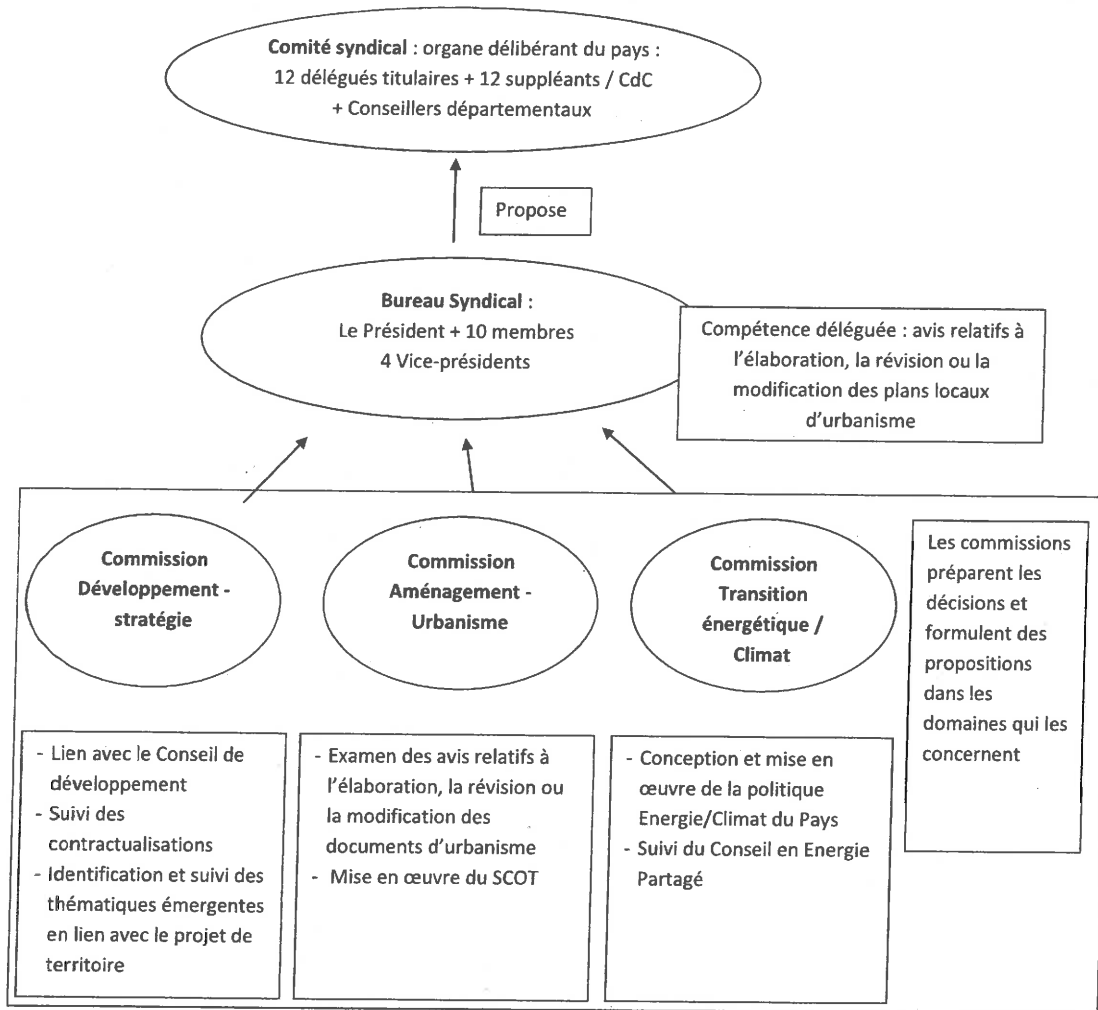
Le programme d'actions modifié est validé à l'unanimité.

APPEL A PROJET TEPCV

Adeline CHARRÉ indique qu'une seconde enveloppe de 500 000 € a été attribuée au Pays dans le cadre de l'appel à projet TEPCV, qui peut permettre de soutenir divers projets réalisés sur le territoire. L'Etat a néanmoins émis certaines conditions :

- niveau d'ambition au moins équivalent à la 1^{ère} enveloppe (constructions passives et BBC rénovation pour les bâtiments)
- 3-4 projets maximum
- Projets engagés avant 31/12/2017
- Avec un chiffre connu

Un recensement a été effectué auprès des collectivités afin d'identifier les projets susceptibles de bénéficier d'un financement TEPCV. Le nombre maximal de projets finançables a conduit le Pays



Marc JOULAUD précise que ces commissions seraient ouvertes aux seuls membres du Comité syndical (titulaires et suppléants). Il indique par ailleurs qu'il ne faudrait pas que ces derniers soient trop nombreux par commission (10/15 personnes environ).

Adeline CHARRÉ propose que ces commissions se réunissent une fois par semestre et autant que nécessaire en fonction des thématiques. Les membres présents s'accordent sur l'intérêt de programmer ces réunions en début de soirée (18h) pour que les élus soient disponibles.

M Marc Joulaud indique enfin que la composition de ces commissions sera discutée au prochain comité syndical.

Le Secrétaire de séance,

Noëli TELLIER

Le Président,

Marc JOULAUD

Par délégation,
Chantal ALBAGLI
Vice-Présidente